

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
de la communauté de communes Sauer Pechelbronn**

séance du 16/12/2019

Date de la convocation:
09/12/2019
Date d'affichage:
10/12/2019

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 32

L' an 2019 et le 16 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Elus présents : M. HAAS Jean-Marie

Titulaire, Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DESCHLER Annie, DUDT Lysianne, Mme GARDON Karine, LEDIG Evelyne, ROTH Marie-Louise, WEISS Marie-Line, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAISER Francis, KREISS Alfred, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER Dominique, RICHERT Robert, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SCHNEPP Franck, SITTER Pierrot, THALMANN Alfred, WEISBECKER Jean, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Suppléant – délégation de vote : /

Suppléants - sans délégation vote : Mmes KOCHER Bernadette, ZUGMEYER Danielle, MM OSTER Rémy, LETZELTER Alain

Elus excusés - procuration : Mme DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, M. SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain,

Elu excusé : M KLIPFEL Jean-Louis

Suppléants excusés : MM RAUSCHER Bernard, FUCHS Thierry, OTT Olivier, HOCH Georges

Elus absents: titulaires : Mme HASENFRATZ Rachel, M. SUSS Charles

Suppléants : Mmes SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline, MM WEGMANN Alain, FISCHER Alain, WEHRUNG Freddy, ROMIAN Serge, NIEDERER Gérard

Secrétaire de séance : Charles SCHLOSSER.

Réf : 096.2019
Vote : A l'unanimité
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Oui

096.2019 : Espace Info Energie : Reconduction du service Espace Info Energies Nord-Alsace et renouvellement du partenariat de portage.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°074.2011 en date du 11.07.2011 : « Poste et rémunération poste chargé de mission énergie - animateur espace info énergie Nord alsace (agent contractuel) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°090.2015 en date du 13.04.2015 : « Espace Info Energie partagé : réouverture du service et création de poste »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°084.2017 en date du 13.11.2017 : « Reconduction du service EIE (Espace Info Energie) Nord Alsace et renouvellement du partenariat de portage »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°040.2018 en date du 28.05.2018 : «Reconduction du service Espace Info Energies Nord-Alsace et renouvellement du partenariat de portage – Ajustement de la délibération 084.2017 du 13.11.2017»,

Considérant le service espace info énergie Nord Alsace et l'engagement de la communauté de communes depuis 2005,

Considérant les conventions de partenariat pour le fonctionnement du service EIE Nord Alsace,

Considérant la démarche « plan climat » porté de longue date par le Pays d'Alsace du Nord, en partenariat avec la CCSP, et les liens étroits avec le service EIE pour la population,

Considérant la démarche de transition engagée « Territoire à énergie positive 2037 »,

Considérant les rapports d'activités du service EIE,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **Réaffirmer l'attachement de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn au service Espace Info Energie Nord-Alsace,**

- **Poursuivre, dans la continuité, le portage du poste et du service au sein de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, de l'Outre-Forêt, du Pays Rhénan et de la Basse Zorn, pour une durée au minimum correspondant à la durée de financement assurée par l'ADEME (01/01/2020 au 31/12/2020),**
- **Solliciter les communautés de communes partenaires concernées pour renouveler ce partenariat à travers la signature d'une convention précisant les modalités de gestion du service et la répartition financière,**
- **Proposer aux partenaires une réflexion sur le portage de ce service dans la durée, et la création d'un service unifié, permettant de stabiliser le service aux habitants et de fixer une politique publique prospective en matière d'habitat, et de définir les enjeux partagés à poursuivre,**

D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 17/12/2019

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS

Publication ou notification du : 19/12/2019